

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire d'ORES Assets qui s'est tenue
sous seing privé, le 21 mai 2026 à Suarlée**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai, à 5020 Suarlée, au Business Village Ecolys, avenue d'Ecolys, s'est tenue l'Assemblée générale statutaire des titulaires des parts de la société coopérative « ORES Assets », BCE 0543 696 579.

L'Assemblée générale est ouverte à 10h40 sous la présidence de Madame Camille MAITREJEAN.

Le bureau est constitué et se compose de Madame Rosalia TUDISCA, Secrétaire, et de Madame Di Michele Isabelle de Fleurus et de Monsieur Boone Damien d'Eghezée, tous deux scrutateurs.

Maître Bastien Emmerechts, Notaire, assiste à l'Assemblée générale afin d'authentifier la résolution relative aux cinquième et septième points de l'ordre du jour, à savoir « Modifications statutaires » et « Actualisation de l'annexe 1 des statuts ».

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT

La Présidente expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 25D des statuts par courriel le 20 avril 2026, ledit courriel mentionnant que la documentation relative à l'ensemble des points à l'ordre du jour est disponible en version électronique sur le site internet d'ORES Assets (<https://www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales>);
2. les associés se sont conformés aux articles 25.A.1 et 28.2 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-cinq (66.080.585) parts :
Sont représentées :
 - a) la totalité des parts détenues par CENEO (29.573.311), FINEST (2.507.233), FINIMO (3.280.295), IDEFIN (10.372.826), IEG (1.713.310), IFIGA (105.360), IPFBW (9.016.024), SOFILUX (7.464.424) et IGRETEC (4) ;
 - b) sur les 2.047.798 parts communales : 1.112.173 parts
4. cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
5. les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 27 des statuts.

Ces constatations formelles de quorum, de composition et de validité de l'Assemblée, sont également reprises et consignées dans le procès-verbal rédigé par Maître Bastien EMMERECHECHTS en la forme authentique, eu égard à la résolution relative aux modifications statutaires (point 5 de l'ordre du jour) et à la modification de l'annexe 1 (point 7 de l'ordre du jour)

II. EXPOSE ET PRESENTATION DES RAPPORTS

La séance débute par un exposé de Monsieur Grifnée, Président du Comité de direction d'ORES, qui retrace, à travers son intervention, les éléments essentiels des points portés à l'Ordre du jour de l'Assemblée générale dont le bilan de l'année 2025 et les données relatives à l'examen des comptes annuels 2025 (statutaires ainsi que consolidés selon les normes BGAAP et IFRS).

III. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant :

1. Présentation du rapport annuel 2025 – en ce compris le rapport de rémunération - ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2025 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2025 ;
5. Modifications statutaires ;
6. Transfert réseaux Namur et Gesves ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Premier point à l'ordre du jour :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 – en ce compris le rapport de rémunération

L'Assemblée générale dispense de donner lecture des rapports, ces documents ayant été rendus disponibles à tous les associés avant la réunion.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Deuxième point à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 – PRESENTATION DES COMPTES, DU RAPPORT DE GESTION, DES REGLES D'EVALUATION Y AFFERENTES AINSI QUE DU RAPPORT DE PRISES DE PARTICIPATION – PRESENTATION DU RAPPORT DU REVISEUR – APPROBATION DES COMPTES STATUTAIRES D'ORES Assets ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du rapport de gestion incluant les comptes annuels et consolidés, ainsi que des rapports du réviseur – qui assiste à l'Assemblée générale –, ces documents ayant été rendus disponibles à tous les associés représentés à l'Assemblée avant la réunion.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer distinctement sur l'approbation des comptes statutaires BGAAP et l'affectation du résultat.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Troisième point à l'ordre du jour :

DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT POUR L'ANNEE 2025

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2025.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Quatrième point à l'ordre du jour :

DECHARGE AU REVISEUR POUR L'EXERCICE DE SON MANDAT POUR L'ANNEE 2025

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge au réviseur, en ce qui concerne l'exécution de son mandat relatif à l'exercice 2025.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.


AG ORES Assets du 21 mai 2026

Cinquième point à l'ordre du jour :

MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée générale délibère sur ce point inscrit à l'ordre du jour en présence de Maître Bastien EMMERECHE, notaire de résidence à Spy.

La résolution relative à ce point fait l'objet d'un procès-verbal séparé rédigé en la forme authentique.

Sixième point à l'ordre du jour :

TRANSFERT RESEAUX NAMUR ET GESVES

L'Assemblée générale d'ORES Assets est invitée à procéder à l'annulation des parts qui étaient détenues par Gesves, d'émettre de nouvelles parts en faveur d'IDEFIN, d'émettre de nouvelles parts en faveur de Namur et de modifier l'annexe 1 des statuts d'ORES Assets afin de mettre à jour la liste des associés.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Septième point à l'ordre du jour :

ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS

L'Assemblée générale délibère sur ce point inscrit à l'ordre du jour en présence de Maître Bastien EMMERECHE, notaire de résidence à Spy.

La résolution relative à ce point fait également l'objet du procès-verbal authentique à l'instar du point 5.

Madame la Présidente constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Grifnée expose les perspectives et les challenges d'ORES pour l'avenir.

Les interventions des différents délégués des villes et communes associées, ainsi que les réponses apportées par le management d'ORES en séance sont reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet de l'intercommunale.

Lecture faite, la Présidente, la Vice-présidente, le Secrétaire et les Scrutateurs ont signé le présent procès-verbal.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Suarlée



Rosalia TUDISCA
Secrétaire



Rachel SOBRYS
Vice-présidente
du Conseil d'administration



Camille MAITREJEAN
Présidente



Jillie Rele
Sabelle

Les Scrutateurs



DAMIEN BOONE

Assemblée générale statutaire d'ORES Assets du 21 mai 2026
Annexe relative aux échanges et aux interventions en séance
Synthèse des échanges

Après l'exposé de Monsieur GRIFNEE, Président du Comité de direction d'ORES, portant sur les perspectives d'ORES, la Présidente ouvre un moment d'échanges avec les représentants des associés présents.

Les interventions de Monsieur Olivier BONTEMS et de Madame Isabelle DI MICHELE ainsi que les réponses apportées par Monsieur Fernand GRIFNEE sont reprises ci-après.

Il est également rappelé que dans le cadre des mesures de publicité et de transparence de l'Assemblée générale, tout mandataire ou citoyen qui le souhaitait était invité à adresser ses questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 12 mai 2026 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be
Aucune question n'a été enregistrée par ce biais.

**

Intervention de M. Olivier BONTEMS, représentant NEOWAL

Monsieur BONTEMS s'exprime au nom de NEOWAL, structure qui chapeaute les 8 intercommunales pures de financement. Il met en exergue le plan d'investissement d'ORES lequel induit une mobilisation de ressources auprès des associés et le fait que le Conseil d'administration de NEOWAL soutient ce plan d'investissement. Les associés seront au rendez-vous.

Revenant sur l'exposé de Monsieur GRIFNEE quant aux enjeux du réseau Gaz et le discours vérité exprimé, il souligne la prise de responsabilité du Management et du Conseil d'administration d'ORES en définissant un trajet Gaz qui a le mérite de donner des perspectives, à tout le moins sur le moyen terme, tant au niveau de la stratégie énergétique globale, qu'au niveau du citoyen mais également pour ORES et ses associés.

Question de Mme Isabelle DI MICHELE, Conseillère communale de Fleurus

Revenant sur les investissements présentés et les enjeux y relatifs, Madame DI MICHELE interroge sur l'opportunité d'interpeller le Gouvernement quant à prendre en compte également la réalité économique des citoyens qui devront également investir - pour remplacer leur chaudière à mazout ou au gaz, en tant qu'indépendant dans les véhicules électriques et bornes etc. – et qui ne peuvent être contraints de faire tous ces investissements sans avoir eu le temps de les anticiper ou planifier.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

Monsieur GRIFNEE relève deux volets à cette question ; le 1^{er} quant à la question du phasage et rejoint Madame DI MICHELE sur la nécessité de prendre le temps de phaser les choses, qu'on ait une politique raisonnable par rapport aux contraintes que ça fait peser.

Le 2nd point de l'interpellation est de savoir comment articuler au mieux des volontés politiques qui ont tout leur sens et des contraintes industrielles – et/ou privées - qui en ont tout autant.

C'est un élément essentiel que de faire en sorte que les plans d'adaptation des gestionnaires de réseaux de distribution ne soient pas désincarnés des notes de politique générale et que réciproquement celles-ci ne soient pas désincarnées de toute une série de conséquences, notamment les conséquences énergétiques.

En cela, le Décret wallon actuellement sur la table essaye de tendre vers une bien meilleure articulation notamment à travers la notion de « plan de secteur énergétique » que le Gestionnaire de réseau devra envisager dans une optique de réalisme et d'anticipation responsable.

Il nous appartiendra - à tous - de faire en sorte que ce décret ne soit pas « qu'un décret », mais un vrai outil de pilotage pour le gestionnaire, les citoyens et les pouvoirs publics tout en lui donnant les moyens nécessaires pour ce faire.

* * *